



École secondaire
libre Saint-Hubert

Rentrée 2020-2021

ATTENTION !

**Vente des livres le vendredi 28 août de 9h00 à 18h
dans le hall A. Fraipont à la rue des Rogations.**

Saint-Hubert, le 24 août 2020.

Chers Parents,


Nous avons le plaisir de vous communiquer quelques renseignements utiles concernant la prochaine année scolaire 2020-2021.

Pour tout complément d'information, nous sommes à votre disposition aux numéros suivants :

ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT


Implantation Notre-Dame (2^e et 3^e Degrés)

Rue Saint-Gilles, 41

 Ecole : 061/23.06.70


Implantation Saint-Joseph (1^{er} Degré)


Rue Redouté, 43

 Ecole : 061/23.06.80

Internat mixte

Rue des Neuf Courtils, 21

 061/23.06.70 (de 8h00 à 16h00)

 061/23.06.83 (de 16h30 à 7h30)

Dans l'espoir que cette nouvelle année scolaire nous permette de réaliser, avec vous, l'idéal de formation chrétienne des jeunes, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments respectueux.

La Direction



IMPACT DE LA SITUATION COVID-19 SUR LA VIE À L'ÉCOLE :

1. Aspect pédagogique

- Comme mentionné dans la circulaire de rentrée, nous attacherons une importance non négligeable à la continuité des apprentissages et au suivi bienveillant de tous nos élèves. La concertation entre les équipes pédagogiques sera renforcée puisque nous commençons l'année par deux journées pédagogiques consacrées à ce sujet.
- Notre école avait déjà amorcé l'implantation du numérique au sein de la pédagogie et de la communication avec les parents (Konecto). Tous les professeurs vont bénéficier de formations pour l'utilisation et la mise en route de plateformes numériques pédagogiques. Chaque élève recevra une adresse e-mail individuelle qui lui sera utile pour travailler en ligne avec ses professeurs.

2. Aspect organisationnel et pratique

- Le port du masque : les élèves doivent porter le masque dès qu'il n'est pas possible de respecter la distanciation sociale. Les élèves apportent leurs masques pour la journée.
- Il faut éviter les attroupements lors de l'entrée ou de la sortie des bâtiments et maintenir autant que possible la distanciation sociale.

- Le fléchage intérieur des bâtiments installés en avril sera toujours d'application pour cette rentrée.
- Du gel hydroalcoolique est disposé à de nombreux endroits dans les bâtiments. Les élèves doivent veiller à se désinfecter les mains lors de leur entrée dans les bâtiments.
- Tous les locaux seront désinfectés très régulièrement comme le prévoit la circulaire FWB.
- L'accès au restaurant (bâtiment Redouté, RDC) est réservé exclusivement aux repas chauds et les places seront désignées.
- Nous avons effectué des travaux considérables dans l'aménagement, la rénovation et l'installation des sanitaires :
 - Construction d'un nouveau local « wc filles » dans le hall des Sciences de l'IND (5 toilettes – 5 éviers);
 - Rénovation des toilettes existantes en un local « wc garçons » dans le hall des sciences (4 toilettes dont une pour les personnes à mobilité réduite) - 2 éviers) ;
 - Installation de 5 éviers supplémentaires dans le hall des Sciences ;
 - Rénovation du bloc-sanitaire extérieur dans la cour IND (6 toilettes filles, 6 toilettes garçons, 8 éviers) ;
 - Installation en cours de 6 éviers dans le restaurant du bâtiment Redouté ;
 - Installation de 6 éviers dans la salle d'étude du premier degré dans le Hall des sports (local servant également au repas tartines)

Toutes les mesures énoncées dans la circulaire 7686 « Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid-19 – enseignement secondaire » seront prises en compte afin d'assurer la sécurité de chacun, élève ou membre du personnel.

1. **Internat**

Modalités de paiement de la pension

1. **ACOMPTE**

Pour les élèves qui rentrent :

- **le lundi matin** : 280 €
- **le dimanche soir (sous réserve)** : 480 €

L'inscription et/ou la réinscription ne seront validées qu'après réception de cet acompte.

2. **PAIEMENT**

Nous vous proposons 2 formules :

➤ **Formule A :**

3 versements anticipés :

- 1 à la rentrée en septembre de 800 €
- 1 à la rentrée de janvier de 800 €
- 1 à la rentrée de Pâques de 720 €

➤ **Formule B :**

10 mensualités par virement le 1^{er} du mois de septembre à juin.
Vous devez faire obligatoirement un ordre permanent de 232 € par mois.

Le montant total pour les 2 formules s'élève à :

- si la rentrée est un lundi, 2600€
- si la rentrée est un dimanche soir, 2800€

3. **REDUCTION**

- Conformément à la circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles : une réduction de 5% est accordée lorsque 2 enfants de la même famille sont internes.
- Au 3^e degré, lorsque votre enfant participe à des stages, pour une durée minimale de 10 jours, une somme forfaitaire de 9 € par jour sera déduite de la pension mensuelle.
- Aucune réduction n'est accordée si l'absence de l'élève interne est inférieure à 16 jours consécutifs.

4. **RENTREE 2020**

JEUDI 03 septembre : : entre 7h30 et 9h00 pour les élèves de 1^{res}

entre 19h30 et 21h00 pour les élèves de la 2^e à la 7^e



Numéro de compte :

BE46 3601 111262 36

Code BIC : BBRUBEBB

Bénéficiaire : Internat ISJ, rue des Neuf Courtils, 21—6870 Saint-Hubert

Communication : Nom, prénom et
classe de l'élève concerné

2. Seconde session et travaux de vacances

1. Examens de 2^e session (local 23 IND) :
Jeudi 27 août et vendredi 28 août 2019 à partir de 8 heures, suivant un horaire déterminé.
2. Remise des travaux de vacances aux accueils IND-ISJ (pour tous les élèves concernés)
avant midi le mardi 8 septembre.
3. Qualifications :
Suivant l'horaire qui a été adressé personnellement aux élèves concernés. Si question, contacter le chef d'atelier.

3. Reprise des cours

1. Ecole fondamentale :
Mardi 01 septembre 2020
2. Enseignement secondaire.
 - 2.1. *1^{res} années Commune et Différenciée :*
jeudi 03 septembre à 08h30 dans la COUR du bâtiment du 1^{er} degré (entrée par la rue Redouté ou rue des Neufs Courtils - accueil dès 07h30).
 - 2.2. *De la 2^e à la 7^e :*
vendredi 04 septembre à 08h30.

4. Rentrée des internes

Enseignement secondaire.

1. Elèves de première année :
Jeudi 03 septembre entre 07h30 et 09h00.
2. Toutes les autres classes :
Jeudi 03 septembre entre 19h00 et 21h00 ou **vendredi 04 septembre** entre 07h30 et 08h00, selon le type de rentrée choisi (voir pt 1 : "Internat").

5. Horaire des cours

1. Entrée à 08h05.
2. Temps de midi : de 12h30 à 13h20
3. Sortie à 15h50, sauf le mercredi à 12h30 ou 15h50, suivant l'horaire des élèves.

6. **Restauration**

1. Petite restauration :
 - Sandwiches (1^{er}, 2^e et 3^e degrés) : 2,50 € ou 3 € selon la variété
 - Cornet de pâtes : 3 €
2. Restauration (repas chaud : potage, plat, dessert) : 5€ (à payer le jour même)

7. **Accès en ville**

1. Les sorties en ville le temps de midi sont autorisées :
 - pour les élèves de 6^e et 7^e année **avec autorisation parentale**,
 - pour les élèves domiciliés à Saint-Hubert et dînant à la maison **avec autorisation parentale**,
 - pour les élèves qui ont **un accord écrit de la direction ou d'un éducateur**.

Toutes les situations qui ne figurent pas ci-dessus entraînent automatiquement une interdiction de sortie de ville, sauf accord de la direction ou d'un éducateur.

2. Pour les élèves de 1^{res} et 2^e :

Présence obligatoire à l'école durant les heures d'étude, sauf situation exceptionnelle, à régler entre la direction et les parents.

3. Pour les élèves de la 3^e à la 7^e, les heures d'étude peuvent être effectuées à domicile :
 - si ces heures sont inscrites à l'horaire **avec l'autorisation des parents** et avec la possibilité d'arriver plus tard à l'école ou d'en repartir plus tôt (transport),
 - à titre exceptionnel (professeur absent) **avec l'autorisation de la direction ou d'un éducateur** (paraphe obligatoire),
 - durant les heures d'étude en fin de matinée ou début d'après-midi pour les élèves domiciliés à Saint-Hubert, retournant manger à la maison (allongement du temps de midi) **avec l'autorisation des parents**.

Durant les heures de fourche, **les élèves doivent obligatoirement être présents à l'étude au local 23** pour les 3^e et 4^e année et **au hall IND** (pour les 5^e, 6^e et 7^e année).

Toutes les situations qui ne figurent pas ci-dessus entraînent automatiquement une obligation de rester à l'école **sauf accord de la direction ou d'un éducateur**.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour nous aider à faire respecter ces dispositions qui visent avant tout à la sécurité de vos enfants.

8. Absences

Pour toute absence d'élève :

1. Prévenir avant 9h00 Mme Bracquegnies au 0494/19.12.47 (2^e et 3^e degrés) ou M. Marischal au 0497/75.06.63 (1^{er} degré).
2. **OBLIGATOIREMENT** justifier l'absence **par écrit** (mot dans le journal de classe, certificat médical, ...) remis **dès le retour de l'élève à l'école**.
3. Toute absence à une heure de cours est considérée comme une absence d'un demi-jour.
4. Pour les cours d'éducation physique, la présence au cours est obligatoire, même en cas d'incapacité physique couverte par un certificat médical. De nouveau, chaque absence ou non-participation à un cours doit être justifiée par écrit.
5. Toute absence à une ou plusieurs heures sans motif valable (« brossage ») sera sanctionnée.

9. Etudes dirigées.

1. Pour les externes :

Les élèves externes, dans l'attente des bus passant après 16h30, sont autorisés à rester à l'établissement. Les parents qui souhaitent utiliser la formule, jusqu'au départ pour les bus, le signalent au directeur par écrit.

2. Pour les internes :

Voir l'organisation de l'internat.

10. Formulaire pour les Allocations d'Etudes.

1. Les nouveaux élèves de 1^{re} année doivent avoir reçu le formulaire auprès de la Direction de leur école primaire.

Ils le déposeront et le reprendront (lorsqu'il aura été complété) à l'accueil de la rue des Neuf Courtils dans le courant du mois de septembre.

2. Les nouveaux élèves à partir de la 2^e jusqu'à la 7^e année

2.1. *En cas de première demande.*

Télécharger le formulaire « papier » de demande d'allocation d'études 2020-2021 ou introduire un dossier en ligne à partir du site <http://www.allocations-etudes.cfwb.be/> à la rubrique « formulaires »,

La demande en ligne est à présent OBLIGATOIRE.

2.2. *En cas de renouvellement.*

Le Gouvernement provincial l'envoie directement au domicile de l'élève.

2.3. Dans tous les cas.

- Le formulaire est complété par le secrétariat durant le mois de septembre car l'élève concerné doit fréquenter effectivement l'école où il est inscrit.
- A renvoyer pour le 31 octobre au plus tard.

11. Santé - Maladies.

1. Vaccins :

- Par précaution, vérifier la situation de l'enfant en matière de vaccin contre le tétanos, pour éviter les séquelles résultant d'un accident possible à l'école : ateliers, cour de récréation, terrain de sport, ...
- Lors de la première inscription, une autorisation de traitement contre la méningite est demandée anticipativement. Ceci accélère la distribution du médicament en cas d'urgence, déterminée par le Centre de Santé.
Le formulaire est fourni par l'école et vaut pendant toute la scolarité.
- Pour réaliser leurs stages :
 - les élèves des options "Agent d'Education" et "Puériculture" doivent disposer d'un certificat de vaccination en ordre contre l'hépatite A et B, le tétanos et la rubéole.
 - les élèves des secteurs "Industrie" et "Bois") doivent disposer d'un certificat de vaccination en ordre contre le tétanos.

2. Chaque étudiant doit toujours être porteur de

- l'attestation de vaccination
- la fiche de groupe sanguin
- sa carte d'identité
- des vignettes de la mutuelle.

12. Centre PMS.

Un centre d'écoute permanent organisé par le PMS à disposition des élèves est accessible dans chaque implantation.

Les parents et les élèves peuvent aussi s'adresser directement au Centre après rendez-vous.

Centre PMS libre de Saint-Hubert
rue de la Fontaine, 29 - 6870 Saint-Hubert
061/61.23.63

13. Centre de Santé.

Centre Provincial de Santé
rue des Charmes, 3 - 6840 Neufchâteau
061/27.79.33

14. Assurances.

1. Accidents corporels :

- L'école est assurée pour les accidents corporels pouvant survenir aux élèves
 - à l'école
 - sur le chemin DIRECT de l'école. Les parents restent civilement responsables pour les accidents matériels survenus dans ce cas.
- L'assurance intervient en complément du Service des Mutuelles et dans la limite d'un tarif déterminé par notre contrat.
- Pour éviter certaines complications ultérieures possibles, il est prudent de spécifier au moment de la déclaration d'accident les dommages corporels subis.

2. Accidents matériels :

- L'école n'assure pas les dégâts matériels (bris de vitres, dégâts aux équipements personnels, lunettes cassées, vêtements détériorés, ...).
- Les dégâts matériels directement liés à un accident corporel sont couverts par la police « accidents corporels » de l'école.

3. Vols :

- L'école n'assure pas les biens des élèves contre le vol.
- Chaque élève est responsable de ses propres biens et prend personnellement les mesures nécessaires pour éviter les vols (pas de sacs abandonnés, pas d'objets de valeur à l'école : stylos, bijoux, GSM, matériel électronique, MP3, etc).

15. Frais liés à la scolarité.

1. Les services payants, faisant l'objet d'une facture :

Les frais scolaires sont facturés par trimestre, un relevé périodique vous sera envoyé en janvier, avril et juin.

En cas de rappel de paiement, des frais administratifs et des intérêts pourront être réclamés.

1.1. *Photocopies :*

le coût des copies varie pour chaque élève en fonction des options et cours dans lesquels il est inscrit, mais ne dépassera en aucun cas 75 €.

1.2. *Accès à la piscine :*

à payer en fonction des sections où est inscrit l'élève.

1.3. *Activités sportives et culturelles et déplacements liés à celles-ci.*

1.4. *Équipements et outillages personnels, suivant la liste établie par les professeurs pour chaque orientation en début d'année.*

2. Services à payer lors de la fourniture :

Manuels scolaires à payer à la réception des livres lors de la procure générale organisée le vendredi 28/08 de 9h à 18h (avec répartition par degré). Différents modes de paiement sont prévus : Bancontact de préférence, espèces, et virements fractionnés ou unique.

3. Location des livres :

L'école privilégiera toujours un service de location de livres (1/3 du prix coûtant).

Les livres ou cahiers dans lesquels l'élève écrit, ne peuvent être loués et sont à acheter. Vous bénéficierez cependant de prix très démocratiques via des achats de livres groupés pour lesquels les éditeurs nous octroient des remises.

Les parents qui souhaitent acheter eux-mêmes les livres en librairie peuvent demander la liste à l'école.

4. Location des casiers :

Des casiers sont disponibles pour les élèves qui le souhaitent. La location s'élève à 10€/an. Une caution de 13€ est demandée.

Estimation approximative du coût d'une année scolaire.

Ces montants sont donnés à titre **indicatif** et peuvent varier d'un élève à l'autre selon les options. C'est ainsi qu'un élève intégrant une année autre que la 1^{ère} devra se procurer du matériel supplémentaire occasionnant alors des frais supplémentaires.

Outre ceux-ci, il convient de prévoir le coût des voyages scolaires (3 et 4 GT), des retraites et échanges linguistiques (5 et 6 GT) ainsi que celui du voyage de fin d'étude (toutes les 6^e).

Les frais scolaires et frais d'activités (dont vous serez informés via courrier remis aux élèves ou via Konecto) seront imputées à chaque enfant sur les relevés trimestriels.

*En outre, pour les élèves des sections « Industrie » et « bois », du matériel spécifique est nécessaire. Le professeur donnera la liste en début d'année scolaire. L'école assure la fourniture de ce matériel de qualité professionnelle, à un prix intéressant via des achats groupés. Vous pouvez, évidemment, l'acquérir par vos soins.

FRAIS ESTIMATIFS

CLASSES	LIVRES	PHOTOCOPIES	EQUIPEMENT	PISCINE	CUISINE	ESTIMATION
1 ^{re} Commune	100 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €	25 €		205 €
1 ^{re} Défi	-	75 €	T-shirt sport 2,50 € Tablier 10 € (si option cuisine)	50 €	90 €	230 €
2 ^e Commune	95 €	75 €	Matériel cours EPT : 20 €	25 €		215 €
2 ^e Défi	-	75 €	T-shirt sport 2,50 €	50 €	90 €	220 €
3 ^e GT	66 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			145 €
3P MEPO *		60 €	T-shirt sport 2,50 €			65 €
3P BOIS*		50 €	Voir tableaux ci-dessous			55 €
3P SESO		60 €	T-shirt sport 2,50 € Tablier 10 €		90 €	165 €
3P TXBU		75 €	T-shirt sport 2,50 €			80 €
3Q BOIS*	39 €	55 €	T-shirt sport 2,50 €			100 €
3Q EM*	39 €	70 €	Voir tableaux ci-dessous			110 €
3Q TESA	39 €	50 €	T-shirt sport 2,50 €	50 €		140 €
4GT	100 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			180 €
4P MEPO*		75 €	T-shirt sport 2,50 €			80 €
4P BOIS*		50 €	Voir tableaux ci-dessous			65 €
4P SESO		50 €	T-shirt sport 2,50 €		140 €	195 €
4P TXBU		75 €	T-shirt sport 2,50 €			80 €
4Q EM*	40 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			120 €
4Q BOIS*	40 €	60 €	Voir tableaux ci-dessous			105 €
4Q TESA	40 €	50 €	T-shirt sport 2,50 €	50 €		145 €
5GT	90 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			170 €
5P MECA*	42 €	50 €	T-shirt sport 2,50 €			95 €
5P MENU*		60 €	Voir tableaux ci-dessous			65 €
5P PUER	5 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			85 €
5P AUXI	5 €	75 €	T-shirt sport 2,50 € Polo option 10 €			95 €
5Q ELCA*	6 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			85 €

5Q MECA*	41 €	75 €	<i>Voir tableaux ci-dessous</i>			120 €
5Q AGED	18 €	75 €	T-shirt sport 2,50 € BEPS 18 €	50 €		150 €
6GT	80 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			160 €
6P MECA*		60 €	T-shirt sport 2,50 €			65 €
6P MENU*		60 €	<i>Voir tableaux ci-dessous</i>			65 €
6P PUER	5 €	70 €	T-shirt sport 2,50 €			80 €
6P AUXI	5 €	60 €	T-shirt sport 2,50 €			70 €
6Q ELCA*	7 €	60 €	T-shirt sport 2,50 €			90 €
6Q MECA*	7 €	75 €	<i>Voir tableaux ci-dessous</i>			85 €
6Q AGED	8 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €	50 €		135 €
7P CMET*		60 €	T-shirt sport 2,50 €			65 €
7P CAIN*		60 €	<i>Voir tableaux ci-dessous</i>			65 €
7P PUER	15 €	75 €	T-shirt sport 2,50 €			95 €
7P GTPE		70 €	T-shirt sport 2,50 €			75 €
7 TQ AMPS		75 €				75 €

5. Fourni gratuitement par l'école : le journal de classe

*Outillages non imposés à l'achat mais auxquels les parents/élèves peuvent souscrire.

1. Outillage proposé à l'achat pour la section Industrie via achats groupés

DESCRIPTION	PRIX
Multimètre :	32,00 €
Coffre à outils :	121,00 €
Pied à coulisse :	15,00 €
Coffret de métrologie :	28,00 €
Latte 150 mm :	1,50 €
Pointe à tracer :	2,00 €
Lunettes de protection :	4,00 €
Foret à centrer :	3,00 €
Pointeau :	2,50 €
Savon :	3,00 €
Salopette :	26,00 €
Chaussures de sécurité :	16,00 €
Bombe de peinture :	9,00 €

2. Outillage proposé à l'achat pour la section Bois via achats groupés

DESCRIPTION	PRIX
Salopette avec logo :	25,00 €
Coffre à outils en multiplex réalisé à l'école :	25,00 €
Cadenas 40 mm :	6,00 €
Double mètre pliant :	3,00 €
Crayon de menuisier :	1,00 €
Coffret 6 ciseaux largeurs différentes :	72,00 €
Paire de tenailles :	9,00 €
Maillet en bois :	9,00 €
Marteau 300 gr :	9,00 €
Scie à dos 350 mm :	17,00 €
Equerre de précision 300 mm :	11,00 €
Petit rabot STANLEY pour stratifié et bois de bout :	32,00 €
Rabot STANLEY n° 3 :	56,00 €
Pierre à affûter super Arkansas :	16,50 €
Trusquin à double branche gradué :	23,00 €
Tournevis porte embouts magnétique :	10,00 €
Jeu de 30 embouts avec porte embouts WIHA :	12,00 €
Presse à main 200/80 mm :	23,00 €
Jeu de clés Allen :	10,00 €
Fraise pour tête de vis :	6,00 €
Pointe carrée :	7,00 €
Chasse clou n° 3 :	3,00 €
Racloir Kirchen :	3,50 €
Casque anti-bruit :	5,00 €
Paire de lunettes de sécurité :	2,00 €
Paire de chaussures de sécurité (selon le règlement d'atelier):	30,00 €

16. Renseignements complémentaires au sujet des vêtements spécifiques.

1. Gymnastique : équipement imposé par l'école.
 - 1.1. *Un conseil* : marquer les vêtements de votre enfant.
 - 1.2. *Jeunes filles* :
 - Collant noir,
 - Tee-shirt blanc fourni avec sigle de l'école au prix de 2,50 €. Le flocage du sigle est offert.
 - 1.3. *Garçons* :
 - Short noir,
 - Tee-shirt blanc fourni avec sigle de l'école au prix de 2,50 €. Le flocage du sigle est offert.
2. Activités techniques et scientifiques : tablier blanc ou fantaisie.
3. Travaux pratiques dans les sections industrielles : salopette, lunettes de sécurité, chaussures de sécurité.

Le tout doit être en bon état et propre. Pour des raisons de sécurité, la salopette sera correctement fermée, les manches étroites et serrées aux poignets. Elle est rangée dans le vestiaire ou dans le coffre à outils après chaque séance d'atelier.

La tenue de travail sera nettoyée au minimum une fois par mois et à la demande des professeurs en cas de nécessité.

Il est rappelé, en Mécanique, l'obligation de disposer de lunettes de protection.

Pour les autres dispositions en matière de sécurité, en référer au Règlement d'atelier.
4. Puériculture : tenue spécifique en suivant les directives en début d'année :
 - *Pour les stages en crèches* : tunique + tee-shirt blanc et pantoufles de gymnastique blanches.
 - *Pour les stages en maternité* : la tunique blanche, un pantalon en toile blanche (prêté par l'école) et des pantoufles de gymnastique blanches.
5. Agent de sécurité : tenue spécifique lors de chaque représentation de l'école (dans stade de football, encadrement d'activités extérieures)

17. Rencontre avec les parents.

Quatre réunions annuelles sont organisées en collaboration avec le PMS et préparées par des conseils de classe.

Les invitations sont transmises aux parents en temps voulu.

Ces réunions se tiennent souvent le vendredi, à partir de 16 heures, pour permettre aux parents des élèves internes de reprendre leurs enfants après la réunion et de rencontrer les éducateurs.

18. Les bulletins.

Remis à intervalles réguliers, le bulletin est un instrument privilégié de contact entre l'école et la famille.

Conformément aux principes de l'évaluation continue, le bulletin indique les résultats obtenus lors des bilans et exprime une synthèse du comportement général de l'élève s'appuyant sur des informations recueillies au conseil de classe présidé par la direction.

Les bilans, examens ou contrôles s'échelonnent au cours de l'année en fonction de l'avancement des matières sous la coordination du titulaire.

Pour habituer l'élève à un effort prolongé, des sessions sont organisées à des moments-clés de l'année : Noël et Juin, dans les sections de Transition et de Qualification des 2^e et 3^e degrés.

L'évaluation continue s'applique aux élèves du Professionnel et du premier degré.

 <p style="font-size: small;">Ecole secondaire libre Saint-Hubert</p>	<h2 style="margin: 0;">Année scolaire 2020-2021</h2> <h3 style="margin: 0;">CALENDRIER</h3> <p style="font-size: small; margin: 0;"><i>Les dates des journées pédagogiques, réunions de parents et remises des bulletins seront communiquées à la rentrée de septembre</i></p>	
---	--	---

	Date	Événement
AOÛT	Judi 27 août 2020 Vendredi 28 août 2020	Examens de 2 ^e session (local 23 IND)
	Vendredi 28 août 2020	Distribution des livres de 9 à 12h pour le 3 ^e degré, de 12 à 15h pour le 2 ^e degré, de 15 à 18h pour le 1 ^{er} degré. (Hall des sports)
	Lundi 31 août 2020	Conseil de classe 2 ^e session
SEPTEMBRE	Mardi 01 septembre 2020 Mercredi 02 septembre 2020	Journées pédagogiques
	Judi 03 septembre 2020	Rentrée des 1 ^{res} années 8h30 dans la cour REDOUTE
	Vendredi 04 septembre 2020	Rentrée de toutes les autres classes
	Mardi 08 septembre 2020	Remise des travaux de vacances (pour tous les élèves concernés) avant midi aux accueils IND-ISJ
	Dimanche 27 septembre 2020	Fête de la Communauté Française
OCTOBRE	Vendredi 30 octobre 2020	Réunion de parents de 16h à 19h.
NOVEMBRE	Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020	Congé de Toussaint
	Mercredi 11 novembre 2020	Commémoration du 11 novembre
	Lundi 23 novembre et Mardi 24 novembre 2020	Journées pédagogiques
DECEMBRE	Vendredi 18 décembre 2020	Réunion de parents de 15h à 18h
JANVIER	Du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 janvier 2021	Vacances de Noël
FEVRIER	Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021	Congé de Carnaval
AVRIL	Du lundi 5 avril au vendredi 16 avril 2021	Vacances de Pâques
	Vendredi 30 avril 2021	Congé
MAI	Samedi 1 ^{er} mai 2021	Fête du travail
	Judi 13 mai 2021	Fête de l'Ascension
	Vendredi 14 mai 2021	Congé
	Lundi 24 mai 2021	Congé de Pentecôte
JUIN	Vendredi 25 juin 2021	Réunion de parents
JUILLET- AOÛT	Du 1 juillet au 31 août 2021	Vacances d'été